



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Conseil national
Commission des institutions politiques
Monsieur Marco Romano
Président
3003 Berne

Courriel : cornelia.perler@bj.admin.ch

Fribourg, le 12 décembre 2022

2022-1310

19.415 n lv.pa Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active - consultation

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'initiative parlementaire mise en consultation. Cette dernière vise à introduire, au niveau fédéral, le droit de vote à 16 ans. Quant au droit d'éligibilité, il demeurerait fixé à 18 ans.

Nous partageons le souci d'intéresser les jeunes à la vie institutionnelle et de favoriser leur participation à la vie politique, d'autant plus que de nombreux enjeux les concernent directement. Dans ce sens, l'exercice du droit de vote leur donnerai la possibilité de participer à ces décisions et de s'impliquer davantage dans la société. En tant qu'électeurs potentiels, leurs préoccupations auraient plus de chances d'être entendues et prises en compte par le monde politique.

Néanmoins, le projet mis en consultation soulève plusieurs problèmes de fond. A nos yeux, il n'est notamment pas pertinent d'abaisser le droit de vote au niveau fédéral à 16 ans alors qu'il reste inchangé au niveau cantonal et communal. Une approche concertée doit être privilégiée.

De plus, cela impliquerait de mettre en place des mesures complémentaires améliorant la capacité des jeunes à participer à la vie politique institutionnelle comme notamment le renforcement des connaissances théoriques, les expériences participatives réalisées en milieu scolaire et l'encouragement de la participation des jeunes dans le cadre extrascolaire.

En outre, au vu des résultats des récentes votations sur ce même objet dans plusieurs cantons, une certaine prudence s'impose. Dans notre canton, qui a eu l'occasion de se déterminer sur cette question à plusieurs reprises, une motion visant à introduire le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans a été encore rejetée en 2017.

Enfin, nous nous permettons de relever que cette question a été aussi débattue dernièrement par des jeunes au sein de notre canton. Lors de la Session cantonale des jeunes qui s'est déroulée fin novembre, les jeunes ont notamment transmis au Grand Conseil une proposition vision à abaisser le droit de vote communal à 16 ans pour les Suisses et Suissesses, ainsi que pour les personnes détenant un permis C. Quant au Conseil de jeunes, il a eu l'occasion de se déterminer sur l'initiative mise en consultation et a décidé, à une très faible majorité, de ne pas la soutenir. Il a notamment été relevé dans le texte proposé une certaine incohérence dans le fait de séparer droit de vote et d'éligibilité et de le limiter qu'au seul niveau fédéral.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, pour elle et le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil ;
à la Chancellerie d'Etat.